



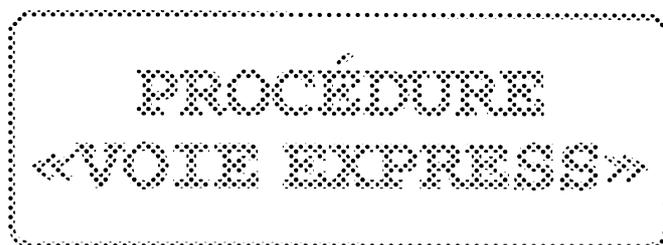
PROJET DE NORME INTERNATIONALE ISO/DIS 8270

Attribué à l'ISO/TC 162 par le Secrétariat central (voir page ii)

Début du vote
2001-07-19

Vote clos le
2001-12-19

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION



Fenêtres et façades-rideaux, portes, stores et fermetures — Détermination de la résistance au choc de corps mou et lourd pour les portes

[Révision de la première édition (ISO 8270:1985)]

Windows and curtain walling, doors, blinds and shutters — Determination of the resistance to soft and heavy body impact for doors

(standards.iteh.ai)

ISO/DIS 8270

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d7b5e670-007f-4baa-aa9f-cf97a4173946/iso-dis-8270>

ICS 91.060.50

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

NOTE DU SECRÉTARIAT CENTRAL

Le présent projet de Norme internationale est soumis au vote des comités membres de l'ISO selon la procédure par voie express.

Le comité technique ISO/TC 162, *Portes et fenêtres*, à sa réunion de 2000-02-23, a décidé d'approuver la soumission de la norme EN 949, *Fenêtres et façades-rideaux, portes, stores et fermetures - Détermination de la résistance au choc de corps mou et lourd pour les portes selon la « procédure par voie express »*, conformément aux dispositions de l'article G.2, Annexe G, des Directives ISO/CEI, Partie 1 (troisième édition, 1995).

G.2 «Procédure par voie express»

G.2.1 Les propositions d'appliquer la procédure par voie express peuvent être soumises selon les règles décrites ci dessous.

G.2.1.1 Tout membre (P) d'un comité technique concerné et toute organisation ayant un statut de liaison de catégorie A auprès de ce comité peuvent proposer de soumettre directement au vote, en tant que projet de Norme internationale, **une norme existante de toute origine**. L'auteur de la proposition doit obtenir l'accord de l'organisation d'origine avant de faire la proposition. Il appartient à l'auteur de chaque proposition de décider des critères permettant de proposer le traitement d'une norme existante selon la procédure par voie express.

[NOTE - Le Bureau de gestion technique a dérogé à l'exigence que de telles propositions, dans des domaines autres que ceux couverts par l'ISO/CEI JTC 1 et l'ISO/TC 184, soient soumises à l'approbation préalable du Bureau de gestion technique.]

G.2.1.2 Un organisme à activités normatives reconnu par le Conseil de l'ISO peut proposer qu'une **norme qu'il a établie lui-même** soit soumise au vote comme projet de Norme internationale.

G.2.2 La proposition doit être adressée au Secrétaire général qui doit prendre les dispositions suivantes:

- a) régler, avec l'organisation à l'origine de la proposition, les questions de droit d'auteur et/ou de marques de fabrique, de façon que le texte proposé puisse être librement reproduit et diffusé aux organismes nationaux;
- b) déterminer, dans le cas G.2.1.1, en concertation avec les secrétariats concernés, lequel des comités techniques ou sous-comités est compétent pour le sujet traité dans le document proposé; dans le cas où il n'existe aucun comité technique compétent pour traiter de l'objet de la norme en question, le Secrétaire général doit présenter la proposition au Bureau de gestion technique qui peut inviter le Secrétaire général à soumettre la norme au stade d'enquête et à créer un groupe ad hoc chargé de traiter des questions qui surgiraient par la suite;
- c) s'assurer qu'il n'y a pas de contradiction manifeste avec d'autres Normes internationales;

- d) diffuser le document proposé sous forme de projet de Norme internationale (cas G.2.1.1) ou comme projet final de Norme internationale (cas G.2.1.2), en indiquant (cas G.2.1.1) le comité technique ou sous-comité dont relève la norme proposée. Dans le cas de documents particulièrement volumineux, le Secrétaire général peut demander à l'auteur de la proposition qu'il fournisse le nombre d'exemplaires nécessaires.

G.2.3 Le délai pour la procédure de vote et les conditions d'approbation sont spécifiés au 2.6 ou 2.7, sauf que la période de vote pour un FDIS soumis selon le G.2.1.2 est de cinq mois. Dans le cas où aucun comité technique n'est concerné, la condition d'approbation pour un projet de Norme internationale est que moins qu'un quart des votes exprimés soit négatifs.

G.2.4 Si les conditions d'approbation sont réunies, ce document doit avancer au stade approbation (2.7) dans le cas d'un DIS, ou au stade publication (2.8) dans le cas d'un FDIS. Si cela n'est pas le cas, la proposition échoue et la suite doit être déterminée par le comité technique ou sous-comité à qui on a attribué le projet de Norme internationale selon le G.2.2 b), ou par discussion entre l'organisation d'origine et le bureau du Secrétaire général si aucun comité technique n'est concerné.

Si la norme est publiée, la maintenance de celle-ci doit être confiée au comité technique ou sous-comité auquel on a attribué le document selon le G.2.2 b), ou, si aucun comité technique n'était concerné, la procédure d'approbation décrite ci-dessus doit être répétée si l'organisation d'origine décide que des modifications à la norme sont nécessaires.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 8270](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d7b5e670-007f-4baa-aa9f-cf97a4173946/iso-dis-8270)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d7b5e670-007f-4baa-aa9f-cf97a4173946/iso-dis-8270>

Avant-propos

La présente norme européenne a été élaborée par le Comité Technique CEN/TC 33 "Portes, fenêtres, fermetures et quincaillerie de bâtiment" dont le secrétariat est tenu par l'AFNOR.

La présente norme européenne remplace l'EN 162:1985.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 1999, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en décembre 1999.

Cette norme fait partie d'une série de normes concernant les portes. La méthode d'essai est liée aux exigences de performance à paraître dans l'EN 1192 "Portes - Résistance mécanique - Exigences et classification".

Cette norme a été préparée en prenant en compte l'ISO 8270 et l'EN 162.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 8270](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d7b5e670-007f-4baa-aa9f-cf97a4173946/iso-dis-8270)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d7b5e670-007f-4baa-aa9f-cf97a4173946/iso-dis-8270>

Introduction

Pour les fabricants de vantaux dont les produits ne sont pas vendus en tant que partie d'un bloc-porte connu, ou si de tels vantaux peuvent être utilisés dans un bloc-porte coulissant réalisé sur le chantier, une disposition est prévue pour déclarer la conformité avec les exigences concernées par l'essai de ces vantaux dans une huisserie type. Néanmoins, le fait qu'un vantail donné soit en conformité de cette façon avec les exigences concernées, ne signifie pas nécessairement qu'un bloc-porte réalisé sur le chantier et incorporant ce vantail sera conforme aux exigences.

1 Domaine d'application

Cette norme européenne s'applique à toutes les portes.

Cette norme définit la méthode à utiliser pour déterminer les dommages causés par le choc d'un corps mou et lourd sur la face d'un vantail fermé, fixé dans son huisserie en tant qu'élément d'un bloc-porte.

NOTE : Il convient que des forces, telles que l'on peut raisonnablement en attendre de corps humains et d'objets solides de caractéristiques similaires, n'endommagent pas la porte, ni n'en diminuent la performance normale.

La méthode peut aussi être utilisée pour un vantail soumis à essai dans une huisserie que le fabricant estime adaptée et caractéristique de l'utilisation prévue.

(standards.iteh.ai)

2 Appareillage

[ISO/DIS 8270](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d7b5e670-007f-4baa-aa9f-cf97a4173946/iso-dis-8270)

2.1 Cadre d'essai

Cadre, dans lequel le corps d'épreuve est essayé, qui doit être suffisamment rigide pour résister à la charge d'essai sans déformation susceptible d'influencer le résultat d'essai.

2.2 Équipement pour l'essai de choc

Corps de choc de masse totale ($30 \pm 0,6$) kg constitué d'un sac de cuir sphérique d'environ 350 mm de diamètre contenant du sable sec de masse volumique apparente d'environ 1500 kg/m^3 et passant à travers un tamis ayant une maille de 2 mm.

Cables, poulies, mousqueton et dispositifs appropriés pour le réglage en hauteur.

2.3 Équipement de mesure

Comparateur analogique ou numérique précis à 0,01 mm, monté au centre d'une barre de référence capable de couvrir la largeur du vantail.

3 Corps d'épreuve

Réaliser le stockage et l'essai des corps d'épreuve dans un environnement non destructif à une température comprise entre $15 \text{ }^\circ\text{C}$ et $30 \text{ }^\circ\text{C}$ et une humidité relative comprise entre 25 % et 75 %.

Les portes conçues pour être vitrées devront être fournies pour l'essai avec leurs vitrages posés, en accord avec les spécifications du fabricant de porte.

4 Mode opératoire

Le vantail à essayer doit être fermé et, quand cela est possible, verrouillé, selon son système de manoeuvre normal.

NOTE 1 : Dans son système de manoeuvre normal, un vantail peut être non verrouillé ou verrouillé par loquet, serrure, verrou ou autres moyens.

Identifier le point d'impact. Il doit se situer au centre du vantail. Quand le point d'impact coïncide avec la poignée, celle-ci est enlevée.

À l'aide de la barre de référence, mesurer tout écart de planéité, au 0,1 mm le plus proche, sur la largeur du vantail à la hauteur du point d'impact.

Suspendre le corps de choc comme représenté en figure 1 de sorte qu'au repos il soit en léger contact avec la surface du vantail et que son centre de gravité soit situé sur la perpendiculaire au vantail en son centre. Soulever le corps de choc afin que la hauteur de chute h , avec un tolérance de ± 10 mm, corresponde à l'énergie d'impact prescrite. Libérer le corps de choc de sorte qu'il frappe le vantail au point d'impact.

NOTE 2 : La répétition de cette opération nécessite de refaçonner le corps de choc.

Répéter la mesure de l'écart de planéité, au 0,1 mm le plus proche, sur la largeur du vantail à la hauteur du point d'impact. (standards.iteh.ai)

5 Expression des résultats

ISO/DIS 8270

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d7b5e670-007f-4baa-aa9f-cf97a4173946/iso-dis-8270>

Noter :

- la déformation résiduelle en planéité sur la largeur à la hauteur du point d'impact.

6 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit contenir les informations suivantes :

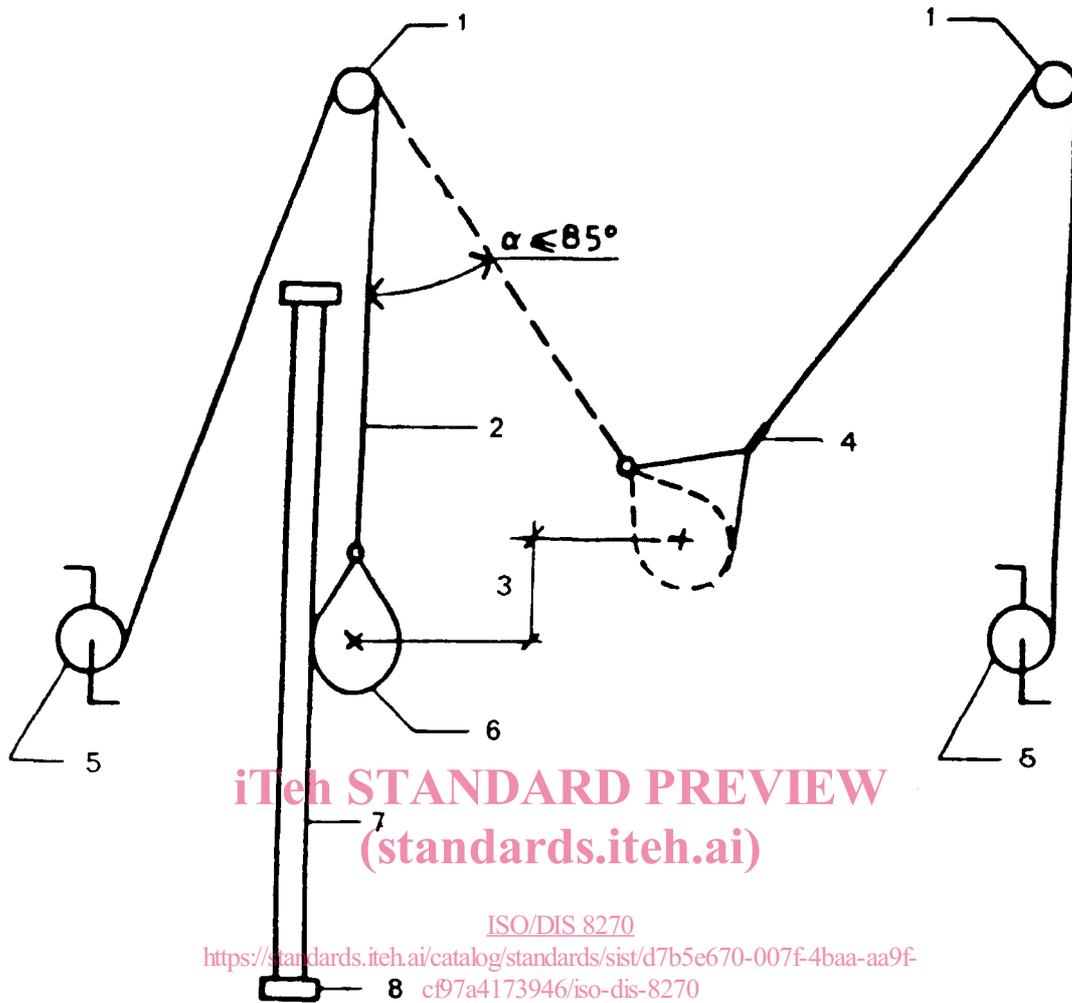
- la référence à cette norme européenne ;
- tous les détails nécessaires pour identifier le bloc-porte ou le vantail ;
- tous les détails significatifs relatifs au type, aux dimensions prescrites, aux matériaux, à la forme et à la construction du bloc-porte ou du vantail y compris l'emplacement de la quincaillerie ;
- tous les détails concernant l'huissierie et la quincaillerie fournis s'il ne s'agit pas d'un bloc-porte ;
- l'emplacement et les dimensions des parties vitrées ou menuisées ;
- les conditions de stockage et d'essai, en laboratoire ;
- la (ou les) face(s) essayée(s) et le nombre de chocs réalisés sur chaque face ;

- h) l'énergie d'impact, en joules ;
- i) les résultats exprimés selon l'article 5 ;
- j) le détail des dommages apparus pendant l'essai ;
- k) le nom du laboratoire d'essai ;
- l) la date de l'essai.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/DIS 8270

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d7b5e670-007f-4baa-aa9f-cf97a4173946/iso-dis-8270>



- 1 Poulie
- 2 Câble
- 3 Hauteur de chute, $h \pm 10$ mm
- 4 Mousqueton
- 5 Dispositif de réglage
- 6 Corps de choc
- 7 Bloc-porte
- 8 Cadre d'essai

Figure 1 : Appareillage pour l'essai de choc de corps mou et lourd et principe de l'essai